

## **Hausse de l'IRL au 3e trimestre 2012, nouveau coup dur pour les locataires !**

12 octobre 2012

**L'indice de référence des loyers au 3e trimestre 2012 augmente de 2,15 % sur un an. Face à cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des ménages, la CNL réitère sa demande de gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.**

Au 3e trimestre, l'IRL atteint 123,55, soit + 2,15 % sur un an.

Il est applicable pour les locataires du parc privé dont l'augmentation intervient à partir de cette date. Il pourra également être applicable aux hausses de loyers du parc locatif social, à compter du 1er janvier 2013.

Compte tenu de la situation des familles qui voient leur pouvoir d'achat se dégrader, la CNL appelle le gouvernement à prendre les dispositions qui s'imposent tel que le gel des loyers pour tous les secteurs locatifs en 2013.

La CNL a lancé une vaste opération de mobilisation au sein de son organisation pour répondre aux urgences sociales.

Afin de faire entendre la voix des usagers du logement, une pétition en ligne est actuellement disponible sur le site internet de la CNL. :

<http://www.lacnl.net/Petition/>

### **La CNL demande :**

- **Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.**
- **La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.**
- **La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.**
- **L'abrogation de la loi Molle, dite loi Boutin.**
- **L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.**
- **Un véritable service public de l'énergie;**
- **La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.**
- **La mise en œuvre d'un service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.**